



DESTINATAIRES : Membres du personnel, gestionnaires et médecins de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

EXPÉDITEUR : Isabelle Yelle, directrice des soins infirmiers

DATE : 30 juillet 2020

OBJET : **CIRCULATION DU PERSONNEL DE SOINS OEUVRANT EN ZONES ROUGES**

Dans l'objectif de prévenir les infections, nous demandons au **personnel de soins œuvrant en zones rouges (5D, personnel en zone rouge définie de l'USIC et de l'urgence)** à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme d'appliquer les recommandations ici-bas. Prière de partager l'information avec les personnes concernées.

Déplacements lors des temps de pauses et de repas

- Prioriser l'utilisation des salles de repas afin de demeurer sur l'unité, si possible.

Si un déplacement à la cafétéria s'avère nécessaire :

- Avant de quitter l'unité, revêtir un sarrau propre.
- À la cafétéria, maintenir la distance physique de 2 mètres en tout temps.
- Si la prise du repas est effectuée sur place, s'assurer de désinfecter l'espace utilisé à cet effet avant et après utilisation.
- Lors du retour sur l'unité : retirer le sarrau et déposer celui-ci au niveau de l'emplacement identifié à cet effet.
- Ne pas partager ou réutiliser le sarrau. Celui-ci est strictement réservé afin de circuler à la cafétéria. Il ne doit pas être revêtu sur l'unité.



L'usage des
sarraus sera
implanté dans
les prochains
jours

Circulation sur le terrain de l'établissement, lors des pauses

- Effectuer l'hygiène des mains et appliquer un nouveau masque de procédure avant la sortie de l'unité.
- Lors de la circulation, minimiser les contacts avec l'environnement et réduire la circulation dans l'établissement.
- Maintenir la distance physique de 2 mètres en tout temps.

En tout temps, en quittant le terrain de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

- Effectuer l'hygiène des mains et appliquer un nouveau masque de procédure avant la sortie de l'unité.
- Lors des déplacements, minimiser les contacts avec l'environnement et réduire la circulation dans l'établissement.
- Maintenir la distance physique de 2 mètres en tout temps.
- Retirer l'uniforme et changer de vêtements au vestiaire (situé à l'auditorium) avant de quitter l'installation. **Noter qu'il est interdit, en tout temps, de quitter le terrain de l'hôpital avec son uniforme.**